

URBANISME**Ensemble Jeanne Hachette-Marat-Voltaire**

11 promenade Venise Gosnat

Convention de transfert de gestion patrimoniale avec la SADEV94

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 22 janvier 2004, le Conseil municipal nommait la Société d'aménagement et de développement des villes du Département du Val-de-Marne (SADEV94) titulaire de la convention publique d'aménagement concernant la restructuration du centre Jeanne Hachette-Marat-Voltaire.

Par délibération du Conseil municipal du 18 mai 2006, la Commune a délimité un périmètre d'intervention foncière du Syndicat mixte d'action foncière du Département du Val-de-Marne (SAF'94) dans le cadre du projet de restructuration Jeanne Hachette-Marat-Voltaire.

Dans le cadre de la délibération sus-évoquée, le SAF'94 a acquis et assure le portage foncier des lots concernés par l'opération. Cependant, le mode opératoire en terme de portage du SAF a été modifié et est désormais moins intéressant que ce que la SADEV94 est en possibilité d'emprunter.

Ainsi, c'est la SADEV94 qui a acquis les lots n°2019 et 2052 à usage de commerce et réserve, d'une surface utile de 265 m² environ, sis 11 promenade Venise Gosnat, copropriété « Jeanne Hachette » sise 85 à 97 avenue Georges Gosnat, 2/2 bis rue Raspail et 4 à 10 passage du Four, parcelle cadastrée section AN n°268, d'une superficie de 6.653 m².

Le montant d'acquisition était de 130 000 € hors frais notariés et l'acte fut signé le 12 avril 2010.

Au vu de la gestion déléguée à la Ville sur tous les autres lots concernés par l'opération et afin d'éviter les difficultés de gestion liées à une éventuelle occupation du bien et dans un souci de proximité, la Commune a souhaité conserver, la jouissance de ce lot. Elle assumera donc l'ensemble des actes de gestion courante de l'immeuble et des dépenses afférentes et percevra le fruit des mises à disposition provisoires s'il en est.

Je vous propose donc d'approuver la convention de transfert de gestion patrimoniale à passer avec la société « SADEV94 », relative aux lots n°2019 et 2052, d'une surface utile de 265 m² environ, sis 11 promenade Venise Gosnat, copropriété « Jeanne Hachette » sise 85 à 97 avenue Georges Gosnat, 2/2 bis rue Raspail et 4 à 10 passage du Four, parcelle cadastrée section AN n°268, d'une superficie de 6.653 m².

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : - convention

- plan de circulations internes du centre Jeanne Hachette

URBANISME

Ensemble Jeanne Hachette-Marat-Voltaire

11 promenade Venise Gosnat

Convention de transfert de gestion patrimoniale avec la SADEV94

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2241-1 et suivants,

vu la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains,

vu sa délibération du 22 janvier 2004 approuvant la révision du PLU, celui-ci modifié en dernier lieu le 16 avril 2009,

vu sa délibération du 22 janvier 2004 confiant à la société d'aménagement et de développement des villes du Département du Val-de-Marne (SADEV94) par convention publique d'aménagement, la restructuration du Centre Jeanne Hachette-Marat-Voltaire,

considérant que, dans le cadre de la mise en œuvre de cette opération, la SADEV94 a acquis les lots de copropriété 2019 et 2052, sis 11 promenade Venise Gosnat, copropriété « Jeanne Hachette » sise 85 à 97 avenue Georges Gosnat, 2/2 sis rue Raspail et 4 à 10 passage du Four le 12 avril 2010,

considérant que la ville à la gestion déléguée sur tous les autres lots concernés par l'opération,

considérant l'intérêt pour la Commune de conserver la gestion dudit bien,

vu la convention de transfert de gestion patrimoniale, ci-annexée,

vu le plan de circulations internes du centre Jeanne Hachette, ci-annexé,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 39 voix pour et 5 voix contre

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de transfert de gestion patrimoniale avec la SADEV94 relative aux lots de copropriété n°2019 et 2052 sis 11 promenade Venise Gosnat, copropriété « Jeanne Hachette » sise 85 à 97 avenue Georges Gosnat, 2/2 bis rue Raspail et 4 à 10 passage du Four à Ivry-sur-Seine, parcelle cadastrée section AN n°268, d'une superficie de 6.653 m², permettant à la Commune d'en garder la jouissance.

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire à signer ladite convention, ainsi que les avenants y afférant.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE

LE

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 29 JUIN 2010

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 28 JUIN 2010